

# FICHE D'URGENCE

## SERVICE SANTÉ

ÉTABLISSEMENT : LYCÉE PROFESSIONNEL PABLO PICASSO

Année scolaire : 2017 - 2018

- NOM de l'élève :  Prénom :   
 - Date de naissance :  Classe :

- Nom et adresse des parents ou du représentant légal :   
 - N° et adresse du centre de sécurité sociale :   
 - N° et adresse de l'assurance scolaire :

En cas d'accident, l'établissement s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides. Veuillez faciliter notre tâche en nous donnant **au moins un numéro de téléphone** :

Tél. domicile :   
 Tél. du travail du père :  Tél. du travail de la mère :

Nom et numéro de téléphone d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement :

**EN CAS D'URGENCE**, le centre 15 (SAMU) est appelé. Un élève accidenté ou malade est orienté et transporté vers l'hôpital le mieux adapté selon les modalités définies par le SAMU. La famille est immédiatement avertie par nos soins.

**Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille.**

### INFORMATIONS MEDICALES :

- Nom, adresse et numéro de téléphone du médecin traitant :

- Observations particulières que vous jugez utiles de porter à la connaissance de l'établissement .....

Si l'état de santé de votre enfant nécessite un aménagement particulier au niveau de sa scolarité ou la prise de médicaments pendant le temps scolaire, vous pouvez contacter l'équipe médicale (médecin et infirmière de l'éducation nationale) afin d'élaborer un projet d'accueil individualisé (PAI).

Tous renseignements confidentiels doivent être joints sous enveloppe cachetée, à l'attention du médecin et de l'infirmière de l'éducation nationale.

Merci de bien vouloir joindre **une photocopie, nominative et datée**, des pages du carnet de santé concernant les vaccinations, ou un certificat médical les attestant :

**VACCINATIONS** : D.T. POLIO, ROR, BCG, Hépatite B, Autres.

**Pour les élèves scolarisés dans la formation Bac Pro Accompagnement, soins et services à la personne, de plus en plus de structures (écoles, hôpital, EHPAD) exigent un certificat de non contagion de moins de 3 mois établi par le médecin traitant et une attestation des vaccinations à jour diphtérie, tétanos, poliomyélite, hépatite B. A défaut de ces documents, l'élève ne pourra pas effectuer de stages dans ces structures.**

**Dossier non validé si il manque les vaccins.**

**! ATTENTION !**